

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 juillet 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MICHAUD, MANGUELIN, BLANC,
Mmes CHAMBAUD, DECHAVANNE, DECHAIX, ROGNARD
Excusé: Mr Francis PESTELLE, Mme Delphine GUDET
Pouvoir : Francis PESTELLE a donné pouvoir à Pierre MICHAUD

Secrétaire de séance : Patrick JANICHON

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 – POINT SUR L'AMENAGEMENT DU TROTTOIR, ROUTE DE SAINT NIZIER

Pour ce projet la commune a fait appel à l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour l'assistance à maîtrise d'oeuvre. La consultation des entreprises est ouverte jusqu'au 05/09/2016.

Le Maire informe que le montant des travaux sera inférieur à 90.000€ et précise que les travaux comprendront également la réfection du parking de l'ancienne gendarmerie et comme prévu la placette des boules et la voie du lotissement La Dame.

La prochaine étape sera de contacter à nouveau certains riverains pour régler des problèmes techniques (mur de soutènement, eaux pluviales chez P. JANICHON, haies qui empiètent sur le trottoir).

Eliane ROGNARD se renseigne auprès du propriétaire du passage entre la route de St-Nizier et le stade (parcelle à l'abandon) pour éventuellement l'ouvrir et le traiter en même temps que ces travaux de trottoir.

3 – POINT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'arrêté règlementant les coupures d'éclairage public entre 23h et 5h est revenu de la Préfecture. Les horloges seront installées prochainement pour une mise en fonction au 1^{er} août.

La population sera avertie de ce changement par le biais du site de la commune, du panneau électronique et de la presse. Le maire demande à Sandrine DUMONT de faire, si possible, un article dans le Progrès.

Des panneaux de signalisation devront être installés aux entrées de village : un devis a été demandé à Alpha Créa.

4 – POINT SUR LE PLU

Modification du PLU : Les envois de dossier aux différents services ont été fait. Le coût de l'enquête publique s'élève à 744,72€. Le dossier de modification est maintenant clos.

Révision du PLU : La réunion du 16/06 a permis de prendre en compte les remarques du service ADS sur le règlement. Mme DALLY MARTIN a transmis le règlement ainsi corrigé et Dominique se charge de la relecture finale et d'apporter les derniers éléments manquant pour finaliser le rapport de présentation.

Zonage d'assainissement : En accord avec le Maire, AD Environnement et NALDEO il a été décidé de ne pas attendre la fin de l'étude de diagnostic pour la réfection de la STEP pour terminer le zonage d'assainissement puisque le programme de travaux issue de cette étude n'aura pas d'impact sur le zonage. Mme VAN AUDENHAEGE (Ad Environnement) a d'ores et déjà transmis les préconisations

relatives à la gestion des eaux pluviales pouvant être intégrées dans le règlement des zones U et AU du PLU. Une réunion a été fixée le 13/09 pour la présentation du rapport sur le zonage d'assainissement.

5 – POINT SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX

- Logement 107 place du Marché – rez de chaussé - est occupé depuis le 24 juin par Mme PICHON. En contrepartie des travaux qu'elle a engagés dans cet appartement la commune lui offre le loyer de juillet.
- Logement au-dessus du CPINI : le ménage a été fait. La fissure du mur est à réparer. Le maire propose que le loyer soit revu à la baisse : 650€ (dont 50€ de charges) au lieu de 750€ et que le garage soit récupéré comme local technique de la commune. **Après délibération le conseil municipal valide le nouveau loyer de cet appartement à hauteur de 650€ charges comprises et l'occupation du garage comme local technique.**
- Appartement 131 place du Marché à l'étage : Monsieur FREGAT a déménagé, l'état des lieux aura lieu le mardi 19/07 à 18h.
- Appartement 131 place du marché à l'étage (local des infirmières) : le déménagement des infirmières initialement prévu fin juin est reporté à septembre compte tenu du retard dans l'installation de l'eau, électricité, téléphone et internet dans leur nouveau local de SEMCODA. Le Maire précise que la douche sera refaite et le nécessaire sera fait pour stopper l'arrivée des rats.

Valérie CHAMBAUD signale que des travaux sont nécessaires avant de relouer ces 2 appartements car le mauvais état de ces logements et notamment le coût du chauffage, sont les raisons principales du refus des candidats à la location. Michel ALBERTI rappelle que dans la perspective d'une future démolition de ce bâtiment seulement un minimum de travaux devra être engagé.

- Appartement 107 place du Marché à l'étage : Départ prévu de Monsieur DHEYRIAT le 15/09/2016. Monsieur le Maire fait ainsi remarquer que ce sont au total 4 appartements communaux qui sont (ou seront) vacants.

Il informe également le conseil municipal qu'il n'a pas d'informations de la SEMCODA quant à la fin des travaux des logements et du restaurant.

6 – POINT SUR LES TRAVAUX DE LA GENDARMERIE

Michel ALBERTI informe le conseil municipal que les travaux sur les logements de la Gendarmerie sont engagés et répartis entre les entreprises suivantes :

- Electricité : BAILLY de Villars les Dombes : 33.467 €
- Peintures : MONNET de Villars les Dombes : 52.286€
- Plomberie : PLANCHE de Marlieux : 5.824€

Il arrondit à 105.000€ le coût total des travaux incluant des interventions annexes.

La fin des travaux sur les 2 premiers logements est estimée pour fin août. En septembre débiteront les travaux de la deuxième tranche.

7 – POINT SUR LES ANTENNES

Le Maire explique que la commune est toujours en pourparlers avec FPF Tower. Il fait part du courrier de Free souhaitant implanter également une antenne et qui doit faire parvenir son projet. Enfin, TDF a fait parvenir une nouvelle offre.

Le Maire informe que l'emplacement du cimetière pour l'implantation de l'antenne est accepté mais nécessite le déplacement de l'ossuaire.

Le Maire précise qu'il suit ce dossier complexe et tiendra informé le conseil municipal.

Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux sur la voie ferrée, la SNCF a installé, avec son accord, une antenne radio provisoire permettant d'assurer la sécurité des personnes, pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 30/08/2016.

Le chef de chantier EUROVIA propose à la mairie le ballast retiré lors des travaux sur la voie ferrée pour un montant de 4€/tonne. Après discussion il apparaît opportun d'en récupérer pour combler les trous de certains chemins : la valeur de 4 camions sera demandée. Pascal MANGUELIN est chargé de préciser cela

ainsi que le lieu de livraison ou de stockage.

Valérie CHAMBAUD fait remarquer que suite aux travaux sur le passage à niveaux des Villardières, celui-ci est devenu très dangereux car réhaussé sans aucune signalisation. Le Maire en prend note et fera le nécessaire.

8 – POINT SUR LES TRAVAUX D'ETE

Ecole : la salle de motricité est transformée en salle de classe et nécessite pour cela quelques aménagements : électricité, déplacement de mobilier, aménagement de rangements (MONNET pour 450€)

La salle de classe qui devient salle de motricité est équipée de rideaux devant permettre la sieste des petits. Certains conseillers montrent leur inquiétude quant au bon fonctionnement de cette salle de motricité plus petite que la précédente et gardant les mêmes fonctions : sieste des enfants, lieu de stockage du matériel et salle de motricité. Nathalie DEHAVANNE répond que c'est une situation connue des enseignants mais toutefois voulue à la majorité d'entre eux.

Pierre BLANC soulève le souhait exprimé par les enseignants, lors des conseils d'école, d'avoir une réponse, qu'elle soit positive ou négative, à leurs demandes formulées et transmises via un classeur mis en place à cet effet. Cette communication est nécessaire pour la bonne organisation du travail de chacun et le maintien de bonnes relations.

Une de ces demandes consiste à intervertir la salle des maîtres du rez-de-chaussé et la salle des TAP à l'étage. Il est convenu que le Maire et M. ALBERTI évaluent et chiffreront les travaux à entreprendre (moquette des murs à enlever, remise en état des murs...)

9 – CITY STADE

Le maire rappelle que les demandes de subvention ont été faites et que c'est à la réception de toutes les notifications que les travaux pourront débuter. Il précise aussi que ces travaux seront menés conjointement avec les travaux du parking pour une meilleure cohérence.

Concernant la crèche, le maire informe qu'une réunion est prévue le 19/07 avec l'EPFL, la communauté de communes Centre Dombes et la commune de Marlieux pour travailler sur l'aspect juridique de la convention nécessaire entre les trois parties pour la mise à disposition du terrain. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer conjointement avec l'EPFL les documents nécessaires à la mise à disposition, de la communauté de communes Centre Dombes, du terrain correspondant au projet (une partie de la parcelle A1300).

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer conjointement avec l'EPFL les documents nécessaires à la mise à disposition, de la communauté de communes Centre Dombes d'une partie de la parcelle A1300.

10 – PERSONNEL

Joël FAGNI explique que depuis la mise en place des TAP, Carole MAISSON effectue 5h complémentaires par semaine correspondant à son temps d'animation des TAP. En 2015, elle avait demandé l'intégration de ces 5h dans son temps horaire hebdomadaire, il avait été décidé alors d'attendre le bilan du fonctionnement des TAP avant de prendre une décision, ce fonctionnement étant encore trop récent pour en tirer des conclusions. Cette demande est renouvelée aujourd'hui. M. FAGNI constate que nous sommes encore dans une grande incertitude quant au devenir des TAP dans le cadre du regroupement des communautés de communes et des nouvelles compétences qui seront prises.

Il précise également que la modification de ce temps horaire hebdomadaire nécessite des démarches administratives lourdes : suppression du poste actuel, création d'un nouveau poste avec avis du comité technique paritaire, délibération du conseil municipal modifiant le tableau des emplois, nomination par arrêté de l'agent.

Si à l'avenir, la mairie est amenée à diminuer son temps de travail (suppression des TAP) l'agent peut

refuser cette diminution de temps de travail et si l'agent ne peut être reclassé dans un nouvel emploi correspondant à son grade au sein de la commune il est maintenu en surnombre pendant un an.

Après discussion et compte tenu de ce contexte le conseil municipal décide de continuer à payer ces 5h complémentaires, encore cette année. Il est décidé d'une entrevue avec Carole à la rentrée pour l'informer de cette décision.

11 – COMPTE RENDU DE REUNIONS

Communauté de communes : le siège de la future fusion de communauté de communes serait Châtillon sur Chalaronne.

Rapport annuel 2015 sur le service et la qualité de l'eau potable : Le maire synthétise le rapport comme suit :

- Le Syndicat intercommunal des eaux Renom-Chalaronne regroupe 10 communes et assurent pour elles la production et la distribution d'eau potable.
- A marlieux : 505 abonnés dont 16 abonnés agricoles, 54.439 m³ consommés
- Coût moyen de l'eau potable au 01/01/2016 : 0,75€/jour/famille
- Qualité de l'eau : bonne
- Pas de travaux envisagés pour 2017 à Marlieux.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité ce rapport.

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif : le maire rappelle que le SPANC est une compétence de la communauté de communes qui comprend également l'entretien des systèmes d'assainissement autonome. C'est l'entreprise BIAJOUX qui a été retenue pour assurer les vidanges 2 fois par an. Sur Marlieux il y a 61 installations ANC dont 29 ont un diagnostic défavorable, 14 favorable avec réserves et 9 favorable. Coût du diagnostic de l'existant : 125€, coût de la vidange : 101€.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité ce rapport.

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers : l'élimination des déchets est une compétence de la communauté de communes Centre Dombes qui a choisi de confier le traitement et la valorisation des déchets au syndicat mixte intercommunal ORGANOM. Le maire informe que ce rapport sera mis en ligne sur le site de la commune permettant à chacun d'en prendre connaissance.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité ce rapport.

AG de Repas à Domicile : Colette DECHAIX explique que cette association a été créée en 2001 en partenariat avec l'ADMR et l'ADAP. Ce service est complémentaire aux services d'aides et de soins assurés par l'ADMR et l'ADAPA. Les repas sont élaborés par l'EHPAD de Villars les Dombes et la livraison assurée par une personne de l'ADMR et une personne de l'ADAPA. L'association est en déficit en 2015 et fait remarquer que Marlieux subventionne l'ADMR et l'ADAPA mais pas Repas à Domicile alors que c'est la commune de Centre Dombes qui bénéficie le plus de ses services. Au vu de ces précisions le conseil municipal décide de revoir les attributions de subventions pour 2017.

Réunion SRTC : Eliane ROGNARD ET Nathalie DECHAVANNE font part des modifications de statuts de l'association et évoque la fin du contrat de rivière.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Zone 30 : Le maire informe que suite à son entrevue avec Monsieur BRECHET (conseil départemental) il est en attente de son rapport sur la signalisation de la commune et de ses propositions.

Ordures ménagères : Suite à une réunion avec le service environnement de la communauté de communes et au problème récurrent des sacs poubelles éventrés en centre village, le maire propose d'inciter la population à faire l'acquisition d'un bac à ordures. Une information dans ce sens sera publiée sur le site de la commune et sur le panneau d'information électronique.

Un bac en verre enterré est à nouveau proposé par la communauté de communes. Le lieu d'implantation de ce bac est à définir ; ont été proposé la place du lavoir et place du marché (vers l'appartement du 107 place du marché)

Bibliothèque municipale : une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque a permis de faire le point sur son fonctionnement et son devenir. La bibliothèque est très présente au niveau de l'école et des TAP. Elle touche, par contre, moins le public adulte. Une prochaine réunion est fixée le 25/08 pour déterminer le moyen d'informer la population sur ce service et de le valoriser.

PNR : Le Maire fait part de la réunion organisée par Mr RAYMOND à Versailles et du courrier signé par les élus favorable au PNR, et envoyé à Mr WAUQUIEZ et ABAD. Les élus sont toujours en attente de la réponse de Mr WAUQUIEZ.

Mariage du 30/07 à 16h30 : Le Maire assurera ce mariage avec Nathalie DECHAVANNE.

Contentieux avec Mr GHERARDI : le Maire expose les faits ; le véhicule de Mr DUVIGNAUD stationné rue Janin est revendiqué gênant par Mr GHERARDI. Après discussion sur la circulation et les places de stationnement rue Janin et plus largement place du Marché, il est proposé par Pierre MILLET et Joël FAGNI de réfléchir d'une manière globale sur l'ensemble de ce secteur et reprenant tous les points posant problème dans l'état actuel et futur (logements, local infirmière et restaurant SEMCODA).

Les avis divergeant il est décidé d'attendre et d'étudier l'ensemble de la problématique de circulation de ce secteur.

Informations diverses :

- Mardi 19/07 : réunion de tous les maires du territoire de la future fusion de communauté de communes pour la présentation de l'analyse financière de la fusion
- Valérie CHAMBAUD informe que la rubalise signalant la présence de la renouée du Japon le long de l'étang de la Trésolière, n'est plus visible du fait de la végétation ce qui est devenu dangereux. Ce sera signaler à la communauté de communes
- Prévoir l'abattage du sapin à l'entrée du cimetière, et la suppression du lierre grimpant sur le bâtiment du service incendie.

Prochain conseil Municipal : mardi 20 septembre à 20h.

La séance est levée à 23h.